Image not found or type unknown

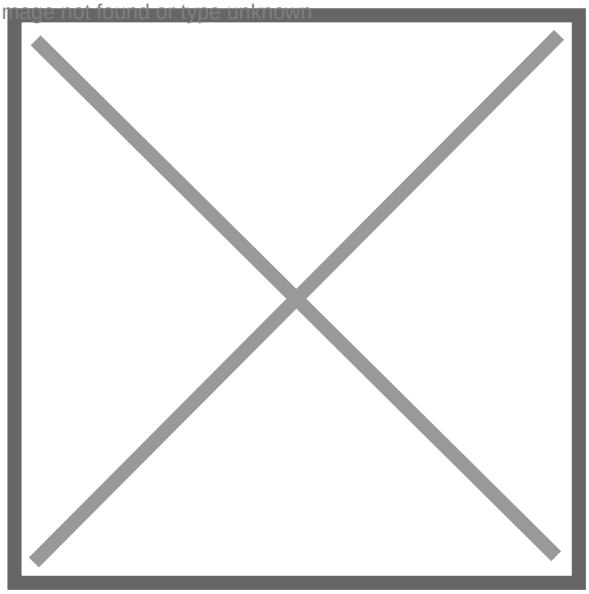

Litige avec entreprise de crepissage

Par **gerald_old**, le **02/12/2007** à **21:10**

mon crépi se détériore, malgré mes relances auprès de l'entreprise, pas de réponses
mon assureur me dit qu'il s'agit de l'assurance décennale et nion en recours avec mon assurance logement
quels sont mes recours
le crépi est fait depuis 5 ans
merci pour votre réponse

Par **rey_old**, le **03/12/2007** à **14:53**

assureur en retraite, je vs conseille une l/rec à votre entreprise exprimant votre volonté de plainte sous 15 j si non déclaration à son assureur
si rien ne se passe, écrire au juge avec demande de désignation d'un expert
A l'appui, adressez une photographie et un descriptif des dégâts

votre assureur pourrait quand même se renseigner de la compagnie qui assure l'entreprise auquel cas, avant de vs adressez au juge, vs pourriez adresser ledit courrier à la compagnie

Par **jeetendra**, le **04/12/2007** à **21:09**

bonsoir, c'est l'assurance de responsabilité civile dommage ouvrage de l'entreprise qui a effectué les travaux qui doit être mise en cause ou l'entreprise elle même qui est tenu de

reparer les dommages que vous subissez, mais en tout cas pas votre assurance habitation.

Si vous avez gardé l'adresse de l'entreprise ou de son assureur prenez rapidement contact avec eux par lettre recommandée avec accusé de reception, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés